

# Dépôt du dossier de candidature des palafittes à l'UNESCO

## Une chance sans équivalent pour le canton de Neuchâtel

**Le dossier de candidature au Patrimoine mondial de l'UNESCO « Sites palafittiques préhistoriques autour des Alpes » a été déposé lundi 25 janvier à Berne et ce mardi 26 janvier à Paris. Pour le canton de Neuchâtel, le dépôt de ce dossier, initié en 2004, ouvre des perspectives d'une autre dimension, très certainement tout aussi importantes que le volet scientifique et patrimonial.**

Le dépôt du dossier de candidature au Patrimoine mondial de l'UNESCO « Sites palafittiques préhistoriques autour des Alpes » constitue l'aboutissement d'un énorme travail des archéologues des six pays concernés par ce projet transnational piloté par la Suisse (Allemagne, d'Autriche, de France, d'Italie et de Slovénie) et, pour notre pays, trancantonal.

Le canton de Neuchâtel figure en effet en bonne place dans ce projet grâce aux nombreux sites qu'il abrite. Sur la base de l'inventaire scientifique, de l'état de prévention des sites et de leurs potentialités, huit sites neuchâtelois ont été sélectionnés en première analyse. Il s'agit de Port-Conty, à Saint-Aubin/Sauges ; Les Argiliez, à Gorgier ; L'Abbaye 2 et Treytel, à Bevaix ; le Petit Cortaillod, à Cortaillod ; La Saunerie, à Auvernier-Colombier ; Les Gravieres, à Auvernier et Les Piécettes, à La Tène. La sélection définitive des zones ainsi que leur délimitation sera élaborée en concertation avec les communes concernées.

### **Portée scientifique du projet**

Ce dossier ne comprend pas seulement une liste de sites, proposés ou non à l'inscription, mais il offre également l'opportunité exceptionnelle de pouvoir comparer non seulement les législations des cantons concernés par ce projet, mais également celui des pays engagés dans ce processus. Il permet aussi d'approcher les multiples modalités développées pour assurer la sauvegarde de ces vestiges exceptionnels.

D'un point de vue scientifique, ce document constitue également un nouveau point de départ pour la recherche. Il offrira ainsi la possibilité de savoir ce que les collègues possèdent exactement comme vestiges sur la rive voisine, sur le prochain lac... Actuellement déjà, les premières synthèses régionales issues de ces travaux d'élaboration des bases de données viennent d'être publiées.

Pour le canton de Neuchâtel, un inventaire cartographique des gisements lacustres a enfin pu être finalisé et la carte archéologique du canton substantiellement améliorée. Quant aux huit sites retenus pour le canton, ils ne constituent que le sommet de l'iceberg : ce sont les représentants des 69 sites répertoriés qui, au vu des connaissances actuelles, correspondent au minimum à 123 villages.

### **Un patrimoine à préserver**

Depuis leur découverte en 1854, les palafittes ont payé un lourd tribut au développement urbain, à la régulation des plans d'eau, aux drainages intensifs et à un aménagement de plus en plus dense des rives lacustres. Si rien n'est entrepris, il ne sera plus possible dans un futur assez proche de pouvoir poser de nouvelles questions et d'y chercher des réponses au moyen de fouilles universitaires d'étendue limitée. Or, une grande partie des données paléoenvironnementales ou ayant trait à l'agriculture ou à l'élevage ne peuvent, pour l'essentiel, être obtenues que sur ce type de gisements.

Préserver un ensemble de sites lacustres, aux potentialités les plus importantes, les plus diversifiées est un devoir pour la société au même titre que celui consistant à entretenir ses cathédrales.

### **Un atout de rayonnement exceptionnel pour le canton de Neuchâtel**

Pour le canton de Neuchâtel, le dépôt de ce dossier ouvre des perspectives d'une autre dimension, très certainement tout aussi importantes que le volet scientifique et patrimonial.

Pour notre région, l'un des berceaux de l'archéologie lacustre, voilà qui constitue un atout de rayonnement exceptionnel, pour Le Laténium, pour l'Université de Neuchâtel et sa chaire d'archéologie préhistorique, ainsi que pour l'ensemble de la région de l'Arc jurassien. Un moyen de rayonner qui vient aussi renforcer celui induit par le célèbre site de La Tène qui a donné son nom au second âge du Fer en Europe.

Du Locle et de La Chaux-de-Fonds aux Lacustres, des Montagnes au Littoral, L'UNESCO rendrait ainsi un hommage exceptionnel à nos artisans, qu'ils oeuvrent dans les périodes historiques ou dans la préhistoire.

- Renseignements et informations sur [www.palafittes.ch](http://www.palafittes.ch) et sur [www.bak.admin.ch](http://www.bak.admin.ch)

**Pour de plus amples renseignements :**

**Philippe Gnaegi, conseiller d'Etat, chef du DECS, tél. 032 889 69 00.**

**Béat Arnold, archéologue cantonal, chef de l'Office et musée d'archéologie, tél. 032 889 69 10.**

Neuchâtel, le 26 janvier 2010